

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
RESILIENCES**



Mai 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise RESILIENCES dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

RESILIENCES			
Date d'adhésion au programme	24/02/2023	Date d'engagement dans le programme	14/03/2024
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2024-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	11/03/2026
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	03/2024-03/2026
Date de publication du rapport d'évaluation	05/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

L'analyse technique : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).

Le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider la suite de la mise en œuvre ou le dépôt d'une nouvelle démarche d'engagement.

Table des matières

I.	Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1	Engagements préexistants	4
I.2	Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise.....	5
I.3	Cadre mis en place et description des actions.....	7
II.	Evaluation	8
II.1	Synthèse de l'évaluation.....	8
II.1.1	Adéquation des informations fournies.....	8
II.1.2	Résultats synthétiques de l'analyse.....	8
II.1.3	Conclusion évaluative	8
III.	Recommandations	10
III.1	Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'action.....	10
III.1.1	Précision du plan d'action	10
III.1.2	Complément au plan d'action	10
III.2	Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	13 Rue de la Chénaie La Membrolle-sur-Longuenée 49770 Longuenée-en-Anjou
Secteurs d'activité	Résiliences est une société d'aménagements paysagers vivants, écologiques et résilients. Via des prestations de conception, création, entretien et formation, l'entreprise (a)ménage des écosystèmes écologiques (haies champêtres, fruitières, massifs multistrates, potagers, forêts-jardins, forêts, mares, etc.) capables de résister aux conséquences du changement climatique. Pour cela, Résiliences applique l'éthique et les principes de la permaculture dans son fonctionnement interne et son éventail d'offres. Résiliences croit aux écosystèmes humains bienveillants, aux échanges de bonnes pratiques et aux boucles vertueuses dans les sphères vivantes, qu'elles soient humaines, animales ou végétales.
Chiffre d'affaires	Non communiqué, très petite entreprise
Nombre d'employés	Microentreprise de deux personnes, qui sont tous deux co-gérants et associés
Site web de l'entreprise	https://resiliencespaysages.fr/a-propos/

I.1 Engagements préexistants

Nous communiquons sur un certain nombre d'engagements traversant l'ensemble de nos pratiques professionnelles. Ainsi nous concevons et aménageons des paysages inspirés par la nature (nous partageons une approche permacole de notre travail, donc notamment holistique et basée sur le biomimétisme) ; nous proposons des essences comestibles et endémiques (nous travaillons notamment avec les labels Agriculture Biologique, Nature et Progrès et Végétal Local) ; nous créons des écosystèmes naturels (massifs, forêts, vergers, haies, ...) et cherchons, via ceux-ci, à accueillir la biodiversité animale et végétale. Nous intégrons une approche de gestion à la source des eaux pluviales dès notre travail de conception. Nous utilisons dans la mesure du possible des matériaux locaux, biosourcés et biocompostables. Nous réutilisons les matériaux déjà présents sur site dans la mesure du possible. Pour tout notre travail d'entretien de jardin, nous utilisons quasiment uniquement du matériel électroportatif sur batterie (hors tronçonneuse).

Notre plan d'action volontaire s'inscrit dans le cadre de nos engagements préexistants. Il le renforce et le précise :

1. Cœur de métier :

- Conception d'écosystèmes naturels résilients et pertinents : haies, forêts, vergers, jardins-forêts, massifs, mares, potagers, notamment (réponse à la dégradation et pertes des habitats terrestres, création de puits de carbone pour réduire la pollution atmosphérique).
- Proposition d'essences végétales comestibles et endémiques labellisées (Végétal Local,

Agriculture Biologique et Nature et Progrès) : c'est dans cet engagement que s'inscrit notre action volontaire 1 ("Nous achèterons 90% de végétaux labellisés Agriculture Biologique, Nature et Progrès et/ou Végétal Local produits localement dans des pépinières se trouvant à une distance maximale de 40km de notre siège d'ici à fin août 2025 (pour un début de suivi fin août 2024).") (réponse à la dégradation et pertes des habitats terrestres, création de puits de carbone pour réduire la pollution atmosphérique et contribution à la diminution du recours aux espèces exotiques et envahissantes).

- Réemploi des végétaux et matériaux déjà présents sur l'espace à (a)ménager (réponse aux pollutions créées par les intrants matériels dans nos paysages).
- Utilisation de matériaux locaux, revalorisés, biosources et biocompostables sur place : c'est dans cet engagement que s'inscrit notre action volontaire 3 ("0% d'utilisation de béton dans nos aménagements paysagers pour des raisons non structurelles à partir du 16 mars 2024.") (réponse aux pollutions créées par les intrants matériels dans nos paysages et à la surexploitation des espèces).
- Conception d'ouvrages permettant la gestion à la source des eaux pluviales (réponse à la dégradation et pertes des habitats terrestres).
- Entretien des paysages avec du matériel électro-portatif sur batterie (réponse aux impacts causés par la pollution atmosphérique).
- Entretien respectant les principes de gestion différenciée (selon l'usage des espaces végétalisés) (réponse aux impacts causés par la pollution atmosphérique et à la dégradation et pertes des habitats terrestres).
- Taille et tonte raisonnées respectant la saisonnalité des travaux : c'est dans cet engagement que s'inscrit notre action volontaire 2 ("Nous effectuerons 100% des tailles de végétaux en dehors de la période de nidification des oiseaux (du 16 mars au 31 août de chaque année) à partir du 16 mars 2024.") (réponse à la dégradation et pertes des habitats terrestres).
- Broyage de la biomasse après taille et réutilisation sur place (réponse aux impacts causés par la pollution atmosphérique et à la dégradation et pertes des habitats terrestres).

2. Actions complémentaires :

- Recours au Crédit Coopératif pour la gestion de nos flux financiers. Le Credit Coopératif est aujourd'hui la banque la moins intensive en émissions carbone par euro placé en son sein (réponse aux impacts causés par la pollution atmosphérique et à la réduction des impacts du changement climatique).
- Utilisation d'un smartphone Fairphone 3 qui possède l'indice de réparabilité le plus élevé du marché (réponse à la dégradation des habitats terrestres et marins, à la surexploitation des espèces, aux impacts du changement climatique et aux impacts des pollutions des matériaux non revalorisés).
- Utilisation d'un copieur loué (leasing) afin que la machine puisse être réutilisée ultérieurement par d'autres clients (réponse aux impacts des pollutions des matériaux non revalorisés).
- Recours au fournisseur d'électricité Ekwateur qui nous garantit que pour l'ensemble de l'électricité que nous consommons annuellement il y a eu la même quantité d'énergie renouvelable (issue de barrages hydrauliques, d'éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques) produite et injectée sur le réseau (via le mécanisme européen des « garanties d'origine » qui permet de certifier l'origine renouvelable de l'électricité) (réponse aux impacts du changement climatique via notamment la réduction des productions et consommations des énergies fossiles).

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

En plus des impacts et dépendances indiqués, l'entreprise a identifié les risques et opportunités suivants :

Domaine opérationnel :

- Les impacts des changements climatiques sur l'approvisionnement en végétaux nous invite à revaloriser

les essences endémiques (notamment labellisées "Végétal Local"), et les porte-greffes adaptés pour les essences fruitières. C'est aussi une opportunité pour mettre en avant des végétaux cultivés en pépinière sans pesticides (notamment labellisés "Agriculture biologique" et "Nature et Progrès"). Au-delà de la plantation d'essences spécifiques, c'est leur association notamment sous différentes strates végétales qui nous permet de créer de nouveaux écosystèmes polyvalents et redondants dans leurs fonctions et donc résilients.

- Les changements climatiques impactent non seulement nos fournisseurs producteurs de végétaux mais aussi nos plantations via des précipitations torrentielles ou des sécheresses. Là aussi, à ce risque est associée une opportunité : celle de repenser la gestion à la source des eaux pluviales. Il devient nécessaire de ralentir le flux de l'eau, de le stocker, de le distribuer et de l'infiltrer localement au sein d'écosystèmes végétalisés.

Domaine financier :

- Le coût des matières premières comme le bois peut potentiellement augmenter fortement étant donné la fragilisation des plantations forestières (là aussi la concentration accrue de gaz à effet de serre impacte notamment la qualité du bois car le carbone atmosphérique augmente la croissance des végétaux. Or un arbre qui croît plus rapidement est aussi plus fragile). Une opportunité réside dans le réemploi des matériaux déjà présents sur place dans les jardins de nos clients. Il est aussi possible d'en créer (dans une certaine limite) via la biomasse déjà présente sur site.

Domaine du marché et des produits :

- Les bouleversements climatiques en cours permettent à l'ensemble des acteurs avec lesquels nous travaillons (notamment particuliers et entités parapubliques) de prendre conscience des services écosystémiques fournis par la biodiversité. Il s'agit-là d'une opportunité : la nature nous permet de rendre des services quotidiens et gratuits que nous, entreprise Résiliences, sommes en capacité de rendre disponibles par la création d'écosystèmes naturels. Il y a donc une opportunité de création de nouvelles demandes.

- Par ailleurs, l'électrification des véhicules et machines permet d'avoir recours à un coût de plus en plus accessible des machines moins émettrices de gaz à effet de serre (sur l'ensemble de leur cycle de vie).

- Dans le cadre d'une conjoncture inflationniste, notamment depuis le début de la guerre en Ukraine, un certain nombre de personnes aspirent à faire les choses par elles-mêmes : le marché des aménagements paysagers évolue donc et l'opportunité d'accompagner et de former nos clients à la création et à l'entretien d'écosystèmes naturels vivants prend tout son sens, afin de réduire ses dépenses et d'obtenir une petite production légumière et fruitière pour augmenter sa résilience alimentaire.

Domaine réglementaire et juridique :

- Un risque existe en matière de remplacement des végétaux morts que nous avons plantés : normalement nous nous engageons à remplacer les végétaux morts lors des deux premières années après plantation. Face à des canicules plus fréquentes et intenses et face aux stress hydriques répétés, qui doit assumer financièrement ce risque ? Nous pouvons inclure ce risque dans nos devis et factures, cependant cela crée une logique inflationniste et peut à terme impacter la fidélité de nos clients.

Domaine de la réputation et de l'image :

- Une véritable opportunité se crée afin de faire apparaître Résiliences comme un acteur légitime, local et concret de co-(a)ménagement d'écosystèmes naturels agréant la biocénose et le biotope. De véritables engagements vérifiables, transparents et appliqués au quotidien peuvent nous permettre d'améliorer notre image, de fidéliser nos clients et d'améliorer les relations avec nos parties prenantes (secteur de l'enseignement, collectivités territoriales, entreprises, secteur agricole et associations notamment).

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Résiliances est une microentreprise (SARL) d'aménagements paysagers qui compte deux personnes en son sein : Louise-Eline Uzu et Jean-Philippe Echassoux, tous deux co-gérants et associés, ce qui nous permet d'avoir une maîtrise directe de la réflexion et la mise en œuvre de notre plan d'action. Ce dernier s'inscrit au sein de notre offre de prestations (cœur de métier) et implique 3 de nos types de prestations : conception, création (phase de chantier) et entretien de paysages.		
Durée et période prévues pour la mise en œuvre	2 ans (2024-2026)		
Nombre d'actions cœur de métier	3	Nombre d'actions complémentaires	0

Actions cœur de métier	1. Nous achèterons 90% de végétaux labellisés Agriculture Biologique, Nature et Progrès et/ou Végétal Local produits localement dans des pépinières se trouvant à une distance maximale de 40km de notre siège d'ici à fin août 2025 (pour un début de suivi fin août 2024) 2. Nous effectuerons 100% des tailles de végétaux en dehors de la période de nidification des oiseaux (du 16 mars au 31 août de chaque année) à partir du 16 mars 2024 3. 0% d'utilisation de béton dans nos aménagements paysagers pour des raisons non structurelles à partir du 16 mars 2024
------------------------	---

Observations

L'entreprise RESILIENCES a défini trois actions cœur de métier couvrant ses trois prestations ayant le plus d'impact sur la biodiversité, et permettant d'agir sur de nombreux facteurs de pression. L'entreprise avait défini de nombreux engagements préexistants que ces trois actions cœur de métier permettent de renforcer ou concrétiser.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise apparaissent globalement pertinentes et cohérentes, permettant de comprendre la logique du plan d'action, son suivi et les premiers résultats obtenus. Toutefois, elles pourraient être davantage détaillées pour améliorer l'évaluation globale, notamment en explicitant la contribution des parties prenantes externes à la construction du plan d'action. Par ailleurs, l'entreprise pourrait expliciter dans ses impacts négatifs les facteurs de pression qu'elle a identifiés dans ses engagements préexistants et auxquels ses actions répondent. Enfin concernant les indicateurs et le suivi du plan d'action, l'entreprise pourrait également préciser les résultats des actions en termes d'impact direct sur la biodiversité.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action présenté par l'entreprise apparaît cohérent avec ses activités, ses effectifs, ses moyens et ses capacités. Les trois actions cœur de métier permettent d'avoir des résultats positifs directs sur la biodiversité, et répondre à des facteurs de pression identifiés, qui pourraient toutefois être davantage détaillés pour plus de clarté.

Le suivi est assuré par les deux co-gérants (pas d'autre salariés dans l'entreprise), via des réunions dédiées tous les mois ainsi qu'un suivi des indicateurs et actions de manière hebdomadaire assuré à travers le suivi de l'ensemble des projets. Un bilan est réalisé annuellement afin d'identifier les difficultés et les objectifs atteints, suivre les indicateurs et adapter ces derniers et les objectifs si pertinent.

Les objectifs de deux des trois actions ont été atteints. L'objectif de la troisième action a été mis à jour pour rester réaliste tout en étant ambitieux, par rapport aux pratiques actuelles, via un ajustement à la

baisse de l'objectif.

Enfin, pour la suite de sa mise en œuvre, il serait pertinent d'intégrer des indicateurs mesurant l'impact direct des actions sur la biodiversité, et d'élargir le périmètre des actions afin de couvrir plus largement l'ensemble des dépendances, impacts, risques et opportunités identifiés. En particulier, il serait pertinent d'identifier des actions en lien avec les dépendances aux machines thermiques des loueurs, l'impact lié aux déchets non recyclables, le risque lié à la hausse du prix des matières premières, le risque contractuel lié aux végétaux morts en cas de canicule, ou l'opportunité de former davantage de clients à la création et l'entretien d'écosystèmes naturels vivants.

Dans l'ensemble, ce premier plan d'action permet d'améliorer les engagements déjà préexistants de l'entreprise.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'action

III.1.1 Précision du plan d'action

L'entreprise est encouragée à préciser certains éléments de son plan d'action :

- Pour un prochain plan d'action, il pourrait être pertinent de définir des indicateurs permettant, si pertinent, de mesurer directement ou indirectement le résultat de l'action sur la biodiversité ou sur ses facteurs de pression.
- Les objectifs chiffrés étant actuellement des objectifs de moyens mis en œuvre, l'entreprise pourrait définir des objectifs chiffrés en termes d'impact sur la biodiversité, si cela est pertinent et réaliste.
- Afin de pouvoir évaluer la participation des parties prenantes à la co-construction du plan d'action, il est recommandé à l'entreprise pour un prochain plan d'action d'indiquer quelles parties prenantes externes ont été mobilisées pour la construction du plan d'action volontaire (au-delà de leur participation à la mise en œuvre). Par ailleurs, pour construire le plan d'action, il pourrait être pertinent que l'entreprise sollicite ses clients, qui ne sont pas cités explicitement parmi les parties prenantes qui seront impliquées dans le plan d'action. L'implication des parties prenantes externes dans la construction du plan d'action permettra de s'assurer de l'intérêt porté par les clients, des capacités des fournisseurs à répondre aux besoins de l'entreprise, etc. L'ensemble des parties prenantes externes déjà identifiées par l'entreprise seraient également très pertinentes pour participer à la construction du plan d'action (fournisseurs, UNEP, homologues, réseau MAUVE, etc.), et l'entreprise pourrait également se tourner vers des associations locales de protection de la biodiversité.
- Concernant ses impacts négatifs sur la biodiversité, l'entreprise en a identifié plusieurs qu'elle relie à ses actions cœur de métier, et qu'elle pourrait donc détailler davantage afin de les mentionner explicitement dans l'analyse de ses impacts, notamment ses impacts sur les habitats terrestres, les pollutions atmosphériques et pollutions liées aux intrants matériels, les espèces exotiques envahissantes et la surexploitation des espèces.
- L'entreprise pourrait inclure ses activités d'accompagnements dans son plan d'action afin de couvrir l'ensemble de ses activités.

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour un prochain plan d'action, il semblerait intéressant d'ajouter une action liée aux dépendances, impacts, risques et opportunités clairement identifiés par l'entreprise, parmi : les dépendances aux machines thermiques des loueurs, l'impact lié aux déchets non recyclables, le risque lié à la hausse du prix des matières premières, le risque contractuel lié aux végétaux morts en cas de canicule, ou l'opportunité de former davantage de clients à la création et l'entretien d'écosystèmes naturels vivants.

De manière globale, pour le deuxième plan d'action, il sera attendu de couvrir davantage d'enjeux identifiés.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

L'entreprise est encouragée à préciser certains éléments dans le cadre du suivi de son plan d'action :

- Dans le prochain rapport de suivi, fournir davantage d'information sur l'implication des parties prenantes externes dans la mise en œuvre du plan d'action, au-delà des fournisseurs qui sont

mentionnés. Il serait pertinent de préciser également comment ces parties prenantes sont impliquées dans le suivi du plan d'action.

- Idéalement, préciser les résultats de la mise en place des actions en termes d'impacts sur la biodiversité, au-delà des objectifs fixés qui correspondent actuellement davantage à des objectifs de moyens.